

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 431^e séance tenue le 3 décembre 2001,
à 9 heures 30, à la salle M-415 du Pavillon principal
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Claire McNicoll; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, M. Claude Lamarche, Mme Gisèle Painchaud, M. Réjean Poirier, Mme Maryse Rinfret-Raynor, MM. Raymond S. Roy, Jacques Turgeon, Patrick Vinay; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mme Denise Angers, MM. Jean-Paul Bahary, Jean Barbeau, Moïse Bendayan, Michel Bigras-Poulin, Mme Hélène Boisjoly, M. Bernard Brais, Mme Marie-Thérèse Chicha, MM. Manuel Crespo, Guy Doucet, Philippe Faucher, Alain Gignac, Alan K. Goff, Luc Granger, Mme Francine Gratton, MM. Joseph Hubert, Anatole Joffe, Yves Lépine, Louis Lessard, Dominic Maestracci, Claude Manzagol, Mme Sylvie Marleau, MM. Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, François Péronnet, Mmes Chantal Pharand, Danielle Pinard, Fabienne Pironet, M. Roger B. Richard, Mme Christiane Rousseau, MM. Jesús Vázquez-Abad, André Vrins, Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : Mmes Christina Blais, Chantal Gamache, Gisèle Gingras, MM. Daniel Leduc, Maxime B. Rhéaume, Jamal-Eddine Tadlaoui; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; les représentants des étudiants : M. Normand Bélisle, Mmes Nathalie Durand, Geneviève Lanoue-Larue, MM. Étienne Marcotte, Alexandre Parent, Benoît Riopel; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : Mme Lucie Asselin, MM. Germain Lalonde, Bernard Lorazo; les observateurs : MM. Russell Adams, Fernand Boucher, Mmes Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gravel, Serge Langlois, Bernard Motulsky, André Racette

ABSENTS : Le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Patrick Robert; les doyens : M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, M. Jacques Frémont; les directeurs des écoles affiliées : MM. Réjean Plamondon, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Georges Aird, Jean-Guy Blais, Pierre Bourgouin, Michel M. Campbell, André-Pierre Contandriopoulos, Mmes Marie-Marthe Cousineau, Denise Couture, Louise Dagenais, Hélène Delisle, Monique Desroches, Francine Ducharme, MM. Pierre Fournier, Jean-Baptiste Haché, Daniel Kandelman, Mme Arlette Kolta, MM. Pierre Rolland, Jean-Luc Sénécal, Pierre Simonet, Mme Louise Viau; les représentantes du personnel enseignant : Mmes Cécile Angers, Magali Deleuze, Sorel Friedman, Louise Larivière; un représentant des étudiants : M. Alexandre Gagnon; les représentants du personnel : MM. Michel Ducharme, Larry Gagnon, Mme Sylvie Goyer; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; un observateur : M. Pierre Bordeleau

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur signale d'abord que les événements de l'École Polytechnique seront commémorés le jeudi 6 décembre prochain. Il souhaite ensuite la bienvenue à trois nouveaux membres élus par le personnel enseignant de la Faculté des arts et des sciences, soit Mmes Magali Deleuze (histoire, études québécoises), Sorel Friedman (études anglaises) et Louise Larivière (linguistique et traduction). Enfin, il fait état des prix récemment décernés à des collègues. Le 5 novembre dernier, le Prix 2001, pour l'avancement de la recherche sur les services de santé attribué par la Fondation canadienne de recherche en santé et services de santé, a été décerné à M. André-Pierre Contandriopoulos, professeur à la Faculté de médecine et membre de l'Assemblée. Le 20 novembre, le Prix du Québec a été décerné aux personnes suivantes : le Prix Wilder-Penfield à M. Pavel Hamet, professeur titulaire, Faculté de médecine, le Prix Georges-Émile Lapalme à M. Michel Bergeron, professeur titulaire, Faculté de médecine et le Prix Gérard-Morisset, à M. Carol Couture, professeur titulaire, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Enfin, le 25 novembre, lors de la soirée de gala des prix Opus du Conseil québécois de la musique, MM. Réjean Poirier, Jean-Jacques Nattiez et Mme Madeleine Bédard ont reçu le prix Opus du diffuseur de l'année pour la remarquable série de concerts de la saison 2000-2001 qui a souligné le 50^e anniversaire de la Faculté de musique. M. Jean-Jacques Nattiez s'est également vu octroyer le prix Opus de la personnalité de l'année. Le secrétaire général ajoute que le 6 décembre prochain, le recteur recevra un prix pour une carrière exceptionnelle dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques du gouvernement fédéral. L'Assemblée universitaire applaudit à ces annonces.

AU-431-1 ORDRE DU JOUR

AU-431-1

Le président des délibérations invite la porte-parole remplaçante du Comité de l'ordre du jour à faire rapport.

Mme Denise Angers signale que le Comité de l'ordre du jour rappelle à l'Assemblée que lors de sa dernière séance, elle a disposé des deux rapports inscrits à son ordre du jour. Dans le but de planifier le programme de travail de l'Assemblée pour les mois à venir, le secrétaire général s'est enquis, auprès des présidents de comités et des membres de la direction de l'Université du moment auquel ils entendaient faire rapport sur les mandats qui leur ont été confiés. Or, il appert que mis à part le rapport du Comité ad hoc sur l'interculturalisme, aucun autre rapport ne sera déposé à l'Assemblée avant le mois de février. Le rapport du Comité ad hoc fait donc l'objet du seul point inscrit en Affaire soumise pour étude. Le Comité de l'ordre du jour propose à l'Assemblée que si elle n'en a pas terminé l'étude à la fin de la matinée, elle en dispose à sa séance du mois de janvier. À cet égard, le Comité propose de repousser au lundi 14 janvier la séance prévue au calendrier le 7 janvier. Par ailleurs, si l'Assemblée disposait du Projet de politique culturelle à sa séance du mois de décembre, la séance du mois de janvier serait annulée et l'Assemblée se réunirait à nouveau le 4 février. Enfin, conformément à la tradition, le Comité de l'ordre du jour rappelle que la présente séance sera suivie d'un déjeuner.

Sur proposition du Comité de l'ordre du jour, l'Assemblée universitaire reporte, si besoin est, au lundi 14 janvier sa séance qui devait avoir lieu le 7 janvier.

M. Jean McNeil souligne qu'il est rarement arrivé que l'ordre du jour de l'Assemblée soit si peu garni. Il trouverait donc opportun que lors de la prochaine séance, la question du fonctionnement de l'Assemblée et de ses comités, soit inscrite à l'ordre du jour.

Le secrétaire général signale qu'au vu de la situation et pour planifier le programme de travail de l'Assemblée au cours du prochain trimestre, le Comité de l'ordre du jour a convié les présidents des comités à le rencontrer lors de sa prochaine réunion qui se tiendra soit le 18 décembre, soit le 22 janvier. En réponse à une question de M. Bernard Lorazo, il confirme que tout membre de l'Assemblée peut proposer l'inscription d'une question à l'ordre du jour.

Aucune modification demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 429^e et 430^e séances tenues le 5 novembre 2001
3. Affaires découlant de ces procès-verbaux
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
6. Période de questions

B- AFFAIRE SOUMISE POUR ÉTUDE

7. Comité ad hoc sur l'interculturalisme : Projet de politique
interculturelle

AU-431-2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 429^e ET 430^e SÉANCES TENUES LE 5 NOVEMBRE 2001 AU-431-2

AU-431-2.1 Procès-verbal de la 429^e séance AU-431-2.1

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel quel le procès-verbal de la 429^e séance tenue le 5 novembre 2001.

AU-431-2.2 Procès-verbal de la 430^e séance AU-431-2.2

Demande est faite 1) d'insérer la phrase suivante entre les 5^e et 6^e phrases du 4^e paragraphe de la page 4 : « Quant à l'institut immunologie/cancer, des négociations sont en cours pour en finaliser le financement » et 2) de référer au ministère de la Culture et des Communications à l'avant-dernière ligne du 2^e paragraphe complet de la page 5.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 430^e séance tenue le 5 novembre 2001.

AU-431-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CES PROCÈS-VERBAUX AU-431-3

Le secrétaire général signale que lors de sa réunion du 5 novembre dernier, le Conseil a nommé vice-rectrice Mme Gisèle Painchaud.

Se référant à la délibération AU-430-6.2, Mme Claire McNicoll signale que lors de sa réflexion sur l'accès au CEPsum et sur l'utilisation de la biométrie, le conseil d'administration du CEPsum a exposé son projet à la Commission d'accès à l'information en mai 2000. Cette dernière n'a soulevé aucun problème face à ce projet, mis à part l'interdiction d'utiliser le numéro d'assurance sociale des usagers, ce qui n'était pas l'intention du conseil. L'implantation du système s'est faite en novembre dernier; l'identification biométrique est liée à la carte d'accès émise par le CEPsum. À

ce jour, 99 % des usagers ont utilisé ce moyen pour accéder au centre. Le système est déjà utilisé à McGill ainsi que dans différentes compagnies montréalaises. Mme Claire McNicoll indique que depuis la mise en place du système la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information qui prévoit l'obtention du consentement écrit des usagers dans l'utilisation de telles technologies est entrée en vigueur le 1^{er} novembre dernier. Le conseil du CEPSUM étudiera la question et rapport sera fait à l'Assemblée. Enfin, elle dit avoir communiqué à M. Jacques Frémont ces diverses informations. En réponse à M. Jean McNeil qui demande pourquoi un système de lecteurs de mains a été implanté alors qu'un système de lecteurs de cartes est également disponible, elle signale que le système de lecteurs de mains vise notamment à réduire le trafic de cartes.

Se référant à la délibération AU-430-7, le secrétaire général indique que lors de sa réunion du 26 novembre, le Conseil a, sur recommandation de l'Assemblée, adopté la Politique linguistique de l'Université de Montréal.

Se référant à la délibération AU-430-8, le secrétaire général souligne que lors de cette même séance, le Conseil a, sur recommandation de l'Assemblée, décidé de l'affiliation du CLSC-CHSLD du Marigot.

AU-431-4 CORRESPONDANCE AU-431-4

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-431-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-431-5

AU-431-5.1 Rapport du recteur AU-431-5.1

AU-431-5.1.1 Classement Maclean's AU-431-5.1.1

Le recteur souligne que l'Université a gagné trois rangs dans le classement Maclean's, étant passée de la 10^e à la 7^e place des universités qui comptent une Faculté de médecine. L'Université est devancée par l'Université de Toronto, UBC, Queens, McGill, Alberta et Western. Les universités Laval et Sherbrooke se sont respectivement classées aux 12^e et 14^e rangs. Le recteur rappelle qu'il avait mis en place un groupe technique pour produire, en collaboration avec les deux écoles affiliées, les données reflétant le mieux la réalité de l'Université. Le groupe analysera les résultats de cette année. Certains éléments sont hors de notre contrôle tel le facteur « réputation » qui compte pour 20 % de l'ensemble des résultats. Certains éléments relatifs à la recherche sont également préoccupants. Le bulletin « research money » du National Post classait respectivement l'Université de Montréal et l'Université McGill aux 2^e et 3^e rangs sur 50 universités tant pour le quantum que l'intensité de la recherche qui s'y effectue. Il y a donc lieu de se demander comment il se fait que ce classement ne se reflète pas dans les résultats de l'enquête de Maclean's.

AU-431-5.1.2 Rencontre à Ottawa AU-431-5.1.2

Le recteur signale qu'une rencontre avec une dizaine de sous-ministres en titre a eu lieu à Ottawa, le 13 novembre dernier. L'objet de la rencontre, qui constituait une première, était double, soit présenter l'Université d'aujourd'hui et expliquer comment l'institution se prépare pour l'avenir. Les échos sur les résultats de cette rencontre sont fort positifs.

AU-431-5.1.3 Visite à Washington AU-431-5.1.3

Le recteur dit avoir fait un séjour à Washington du 14 au 16 novembre dernier, pour participer au conseil d'administration de la Fulbright Foundation ainsi que pour rencontrer la direction du Woodrow Wilson Centre. Ces deux institutions serviront

de leviers au développement de nos relations et de nos échanges avec les milieux académiques américains. L'Université est bien positionnée au Woodrow Wilson Center qui vient de créer un institut canadien et qui regroupe une cinquantaine de scholars d'origines diverses. Ces collaborations s'inscrivent dans la problématique des relations internationales ainsi que de la mise en place de trois chaires d'études américaines dont l'une sera financée par le gouvernement du Québec. Ce créneau va se développer avec les milieux les plus susceptibles de donner à l'Université de la valeur ajoutée.

AU-431-5.1.4 Réinvestissement dans l'éducation et formule de financement AU-431-5.1.4

Le recteur souligne qu'il existe une remise en cause implicite des ententes et des contrats de performance par le gouvernement. La position des universités est claire; elles jugent qu'il serait néfaste pour leurs relations avec le gouvernement qu'une telle remise en cause soit faite. À sa défense, le gouvernement fait valoir que la conjoncture a changé; bien qu'un tel constat puisse être admis, il y a lieu de comprendre que des ententes explicites ont bel et bien été signées. La position de l'Université et de la CREPUQ est que les contrats sont là pour être honorés d'autant qu'on peut difficilement mettre un frein à un processus déjà en marche. Dans un autre ordre d'idées, le recteur indique que la formule de financement proposée par le gouvernement n'est pas bien reçue par les universités. Une réunion des vice-recteurs aux finances et à l'administration des universités, présidée par M. Michel Trahan, aura lieu cette semaine et sera consacrée à l'étude de cette question. Ce groupe fera une recommandation à la CREPUQ qui prendra position dans les jours qui suivent.

AU-431-5.1.5 Institut de statistique de l'UNESCO et Centre d'accès de Statistique Canada AU-431-5.1.5

Le recteur indique que les locaux de l'Institut de statistique de l'UNESCO et du Centre d'accès de Statistique Canada (qui s'ajoutent à la présence de l'Institut de la statistique du Québec) ont été récemment inaugurés. Le recteur se réjouit de la présence de ces institutions sur le campus, lesquelles amèneront la création de groupes de recherche. L'institut de l'Unesco compte une trentaine personnes et, à terme, une soixantaine devraient y œuvrer.

AU-431-5.1.6 Carrefour des TICS AU-431-5.1.6

Le recteur indique que le carrefour des TICS (technologies de l'information et de la communication) au 3200 Jean-Brillant vient d'être inauguré. Cette implantation constitue un progrès énorme par rapport à ce qui existait antérieurement et tous les utilisateurs en bénéficieront.

AU-431-5.2 Financement de l'éducation : appui à la Direction AU-431-5.2

M. Benoît Riopel observe que les énergies qui ont été consenties pour obtenir du réinvestissement en éducation ont été fort importantes. Vu le contexte, il lui paraît donc opportun de se déclarer solidaire avec la direction dans ses démarches. Il propose dûment appuyé que l'Assemblée donne son appui à la direction de l'Université pour qu'elle entreprenne les démarches nécessaires au respect des mesures en éducation découlant du Sommet du Québec et de la Jeunesse ainsi que des contrats de performance survenus entre l'Université et le ministère de l'Éducation.

L'Assemblée universitaire adopte cette proposition à l'unanimité des voix.

AU-431-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-431-6

AU-431-6.1 Perpectives budgétaires AU-431-6.1

M. Stéphane Molotchnikoff souligne que le budget de fonctionnement est en voie de préparation. Il demande si la direction est au fait des intentions du gouvernement par rapport aux subventions qu'il entend accorder aux universités.

Le recteur signale que le ministère de l'Éducation n'a, à ce jour, fourni aucune indication sur le respect des contrats de performance contrairement au ministre de la santé en regard des hôpitaux. Vu l'incertitude qui prévaut, l'approche budgétaire compte plus d'un scénario. Le budget pro forma devrait être déposé dans quelques semaines et les enveloppes seront ensuite transmises aux unités.

AU-431-6.2 Rapport du Comité du statut du corps professoral AU-431-6.2

En réponse à M. Luc Granger, le secrétaire général indique que la présidente du Comité du statut du corps professoral l'a informé que le rapport sur le statut des professionnels qui participent à la formation pratique ou clinique serait déposé à la séance de l'Assemblée universitaire du mois de février.

AU-431-6.3 Carte d'achats AU-431-6.3

M. Yves Lépine souligne que des rumeurs laissent entendre qu'à partir du mois de janvier tous les achats effectués à l'extérieur de l'Université devront se faire avec la carte d'achats dont la gestion devra, en plus, être assurée par les professeurs. Or, il fait valoir que certaines dépenses comme des frais de taxis ne peuvent être payées avec ce type de carte. Il s'enquiert de l'état de la situation.

Le vice-recteur exécutif indique que deux types de carte sont implantées; une directive sera émise par la Direction des finances sur les modalités de leur utilisation. En réponse à M. Jean McNeil, il indique que les achats en ligne sont obligatoires pour les unités, mais qu'il pourra y avoir des exceptions dans le cas de dépenses de voyage par exemple. Il prend également note d'un commentaire de M. Anatole Joffe selon lequel les directives quant à l'utilisation de la carte peuvent varier d'une unité à l'autre.

AU-431-6.4 Activités de coopération AU-431-6.4

M. René Parenteau signale que dans un article de l'édition du 26 novembre du journal Forum, M. François Duchesneau faisait notamment valoir que « la présence de l'Université sur la scène internationale a surtout été assurée jusqu'ici par ses activités de coopération. Sans mettre de côté ce volet, nous entendons élargir le mandat de l'internationalisation en le liant davantage à la mission première de l'Université : offrir des programmes qui comportent des orientations internationales afin d'aller chercher une clientèle internationale ». M. René Parenteau souligne que cette affirmation fait une distinction entre les activités à l'internationale et les autres activités. Il demande quels sont les critères à l'appui de cette distinction, sur quelles études se fonde-t-elle? À son avis, il est temps de se pencher sur cette question pour évaluer en quoi les activités de coopération ne s'inscrivent pas davantage dans la mission de l'Université. Enfin, il s'informe de la position de l'AUCC en la matière.

Le recteur souligne qu'il ne s'agit pas de faire une distinction entre la coopération et les activités internationales, mais de s'assurer que la coopération est de plus en plus en lien avec la mission de l'Université. Une réflexion doit se faire dans le contexte de l'élargissement de l'internationalisation. En regard de la position de l'AUCC, il signale que partout le processus de l'internationalisation est en évolution. L'on fait face à l'intégration de la coopération dans l'internationalisation. La situation varie beaucoup d'une université à l'autre. Ainsi, UBC a une position agressive à cet égard, l'Université

de Toronto s'y intéresse moins (l'aspect international ne vient que consolider sa mission) alors que McGill travaille sur la mobilité étudiante. Pour sa part, l'Université de Montréal devra réfléchir à son propre modèle.

AU-431-7 COMITÉ AD HOC SUR L'INTERCULTURALISME : AU-431-7
Projet de politique interculturelle

Le président des délibérations invite la présidente du Comité à faire rapport.

Mme Nicole Cardinal fait alors l'intervention suivante. Elle rappelle que « sur proposition de l'AGEEFEP à l'Assemblée universitaire, le Comité ad hoc sur l'interculturalisme a été créé en février 1998. Le mandat qui lui a été confié était le suivant : a) examiner tous les aspects des relations interculturelles à l'Université de Montréal; b) proposer un projet de politique institutionnelle de l'interculturalisme incluant une prévision des ressources requises et faire rapport à l'Assemblée. La composition de ce comité était représentative de la communauté universitaire : un représentant du recteur, deux représentants du corps professoral, un représentant de la FAECUM, un représentant de l'AGEEFEP, un représentant des associations étudiantes ethniques, un représentant des chargés de cours, un représentant du personnel non enseignant et un représentant du Service d'action humanitaire et communautaire (dél. AU-388-8, 2 février 1998).

Les membres du Comité ont rencontré un certain nombre d'acteurs universitaires importants sur le plan de l'intégration (Mmes Janine Hohl, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation, Gisèle Picard, responsable du Programme d'accès à l'égalité, Marie-José Rivest, Ombudsman et Francine Verrier, directrice du Bureau des affaires juridiques). Les membres ont convenu en mars 1999 de coopter Mme Janine Hohl, spécialiste des questions d'intégration, sur leur comité. Au printemps 2001, le Comité a acheminé, pour commentaires, son projet de rapport à quelques professeurs de l'Université spécialistes des questions relatives à l'immigration et à l'intégration, notamment Mme Marie McAndrew, de la Faculté des sciences de l'éducation et Mme Marie-Thérèse Chicha, de la Faculté des arts et des sciences. Le point de départ des travaux du Comité a été le projet de politique présenté en 1995 à la Faculté des sciences de l'éducation et intitulé *Politique de la faculté des sciences de l'éducation sur l'adaptation à la diversité ethnique, l'éducation interculturelle et la lutte contre le racisme*. Non seulement ce document était-il adapté à la réalité de l'Université, mais il offrait un cadre de réflexion pertinent puisque le projet soulevait des questions qui étaient au cœur du mandat assigné au Comité par l'Assemblée universitaire. Les membres du Comité ont voulu cerner les courants d'idées qui circulent au Québec et ailleurs relativement à l'intégration dans les institutions et les sociétés des personnes immigrées ou descendants d'immigrés et ayant un bagage culturel différent de celui de la majorité.

Au terme de ses travaux, le Comité considère que la politique d'ouverture culturelle de l'Université doit se fonder sur les trois principes adoptés en 1990 dans l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, à savoir : 1) le français est la langue commune de la vie publique au Québec, 2) tous les citoyens sont égaux et 3) le pluralisme peut être reconnu dans les limites des valeurs démocratiques fondamentales de la société québécoise. En s'appuyant sur le paradigme de la citoyenneté, le Comité est d'avis que chaque individu d'une société est citoyen à part entière en même temps qu'il possède des caractéristiques de nature culturelle liées à son identité. Il faut en être conscient et toute politique interculturelle doit tenir compte de ces éléments. En outre, le Comité est d'avis que la politique interculturelle doit assurer que l'Université soit accessible à tous de manière équitable, qu'elle favorise l'égalité d'accès à l'emploi à tous les candidats et qu'elle fasse place dans ses cursus aux considérations interculturelles. De l'avis du Comité, c'est dans la composition de ses divers personnels et dans la diversité de ses clientèles étudiantes que l'Université peut incarner les principes d'une politique interculturelle.

À la suite de ses travaux, le Comité *ad hoc* sur l'interculturalisme recommande à l'Assemblée universitaire d'adopter son projet de Politique interculturelle (en pages 13 et 14 du document distribué aux membres) comportant quatre axes : adaptation au pluralisme, lutte contre le racisme et la discrimination, égalité des chances et adaptation du cursus. Le Comité recommande que la politique interculturelle de l'Université de Montréal fasse l'objet d'un suivi et d'une mise à jour auprès du recteur par l'entremise d'un comité consultatif permanent. Ce comité consultatif devrait en outre avoir un mandat de diffusion et de promotion de la politique interculturelle. Le Comité indique, en annexe à son rapport et à titre d'exemple, un certain nombre de mesures qui pourraient être envisagées pour assurer la mise en œuvre de la Politique. Le Comité estime que ces mesures n'ont pas à faire l'objet d'approbation par l'Assemblée. Il devrait appartenir au comité consultatif d'évaluer les mesures proposées et de faire rapport à l'Assemblée universitaire. »

Le président des délibérations invite l'Assemblée à une période de discussion générale de trente minutes. Il précise que les recommandations du comité font l'objet des pages 13 et 14 du document.

M. Anatole Joffe se surprend qu'un comité qui fait rapport à l'Assemblée suggère que les mesures qui pourraient être envisagées pour assurer la mise en œuvre de la Politique n'ont pas à faire l'objet d'approbation par l'Assemblée. Relativement à l'aspect de la religion, il souligne que l'Université a une tradition de catholicisme, tel qu'en témoigne la présence d'un Service de la pastorale mais des minorités ont d'autres religions et la question de la laïcité doit également être prise en compte.

Le secrétaire général fait valoir qu'il est proposé que l'Assemblée adopte les principes d'une Politique interculturelle. Le suivi des mesures à l'appui de cette politique sera le fait d'un comité consultatif permanent. Mme Claire McNicoll précise que le Service de pastorale a, en 1998, été remplacé par le Service d'action humanitaire et communautaire.

M. Michel Bigras-Poulin estime que la politique est mal nommée, l'usage du terme « interculturel » ne lui semblant pas approprié. À son avis, il s'agit davantage d'une ouverture, de l'adaptation au pluralisme, de la lutte contre le racisme, etc.

M. Normand Belisle suggère les modifications suivantes : 1) au 1^{er} paragraphe complet de la page 6, remplacer les mots « l'on proposa » par « les représentants de l'AGEEFEP proposèrent »; 2) à la 6^e ligne du 2^e paragraphe complet de cette même page, lire « les principes de composition de ce comité » au lieu de « les principes de ce comité »; 3) de libeller ainsi la fin du 3^e paragraphe complet de la page 9 : « que l'Université connaisse d'abord mieux les différentes caractéristiques de ces composantes ».

M. Roger B. Richard souligne que le terme « interculturel » a davantage d'amplitude que les énoncés de principe proposés par le rapport.

M. René Parenteau estime qu'il serait prématuré d'étudier ce rapport vu l'impression de flou qu'il dégage. Il s'interroge sur la signification de certaines mesures proposées telles la création d'un cadre de référence (2.1), la mise en place des mécanismes appropriés pour résoudre les conflits (2.2) ainsi que sur la faisabilité de mesures telles que décrites au point 3.2. De plus, on renvoie à des actions sans les avoir définies précédemment (3.4). Il termine en disant ne pas comprendre à quoi va conduire cet énoncé.

Le président des délibérations observe que l'Assemblée est appelée à se prononcer sur les recommandations qui font l'objet des pages 13 et 14 du rapport et non pas sur les mesures suggérées pour assurer la mise en œuvre de la politique.

Mme Nicole Cardinal souligne que le terme « interculturel » qui a un sens précis, est d'usage courant dans les débats actuels. Mme Claire McNicoll précise

que le terme est utilisé pour couvrir les phénomènes de contact entre les cultures. Il s'applique notamment dans les domaines de l'éducation, de l'intervention sociale et de la santé où sont transmises les valeurs de la population d'accueil et où l'on doit reconnaître la différence d'individus provenant d'autres sociétés. La Faculté des sciences de l'éducation a été amenée à réfléchir à cette question car les enseignants qu'elle forme doivent être sensibilisés à cette réalité. M. Ange Langlois ajoute que le Comité permanent aura mandat de préciser les termes qui sont utilisés.

Mme Marie-Thérèse Chicha note que le document devra être revu à la lumière des dispositions de la Loi 143 qui exigent la mise en place d'un programme d'égalité sur la base de plusieurs critères.

M. Roger B. Richard appuyé par M. Michel Bigras-Poulin propose de remplacer le terme « interculturel » par « pluralisme » estimant que le terme doit être davantage spécifique à la proposition. Or, il répète qu'à son avis, le terme « interculturel » est plus ample que la proposition soumise. En effet, l'interculturel implique une interaction au niveau culturel, artistique. Le pluralisme implique qu'il y aura non discrimination et égalité des chances.

M. Louis Maheu souligne que le terme « pluralisme » doit être qualifié. Il juge donc inopportun d'y recourir seul. À son avis, la notion de culture est plus englobante; elle constitue la manière de vivre de groupes. Si l'amendement devait être adopté, l'on devrait à tout le moins parler de « pluralisme culturel ».

Mme Claire McNicoll estime que l'on pourrait demander au Comité de mieux préciser le terme « interculturel » afin qu'il s'accroche à la réalité des sciences de l'éducation, de la santé. Si l'on adopte le terme de pluralisme, il faudrait alors parler du pluralisme religieux, du pluralisme ethnique, etc., et elle ne croit pas que cela serait approprié.

M. Anatole Joffé appuyé par M. René Parenteau propose de renvoyer le rapport au Comité de manière à ce qu'il définisse de manière plus précise les termes utilisés.

Aucune objection n'étant émise, la proposition de renvoi est adoptée.

M. Normand Belisle fait valoir que l'Assemblée a créé un comité sur l'interculturalisme; il se demande si le comité peut faire uniquement rapport sur le pluralisme.

Le recteur estime que le préambule du document cerne bien les objectifs recherchés par l'Université. Il invite l'Assemblée à cibler davantage le mandat de révision qu'elle confie au Comité.

M. Michel Bigras-Poulin observe que l'une des difficultés du rapport tient au sens donné aux mots utilisés. Dans le contexte, le choix des termes est très important et ces derniers devraient être définis dans l'énoncé de principe.

M. Daniel Leduc souligne qu'il lui paraît opportun de reporter la discussion à une date ultérieure dans la mesure où plusieurs membres ont reçu copie du rapport séance tenante et n'ont donc pas eu le temps de réfléchir à la problématique soumise.

M. Roger B. Richard signale que son intervention ne vise pas à faire échec aux principes qui sont mis de l'avant. Son propos est de faire valoir qu'on ne peut réduire la culture aux éléments traités dans le rapport. Les manifestations artistiques doivent ainsi être ajoutées à la problématique pour qu'elle soit complète.

M. Bernard Lanctôt souligne que la moitié des recommandations porte sur la lutte contre le racisme et la discrimination (sans par ailleurs faire référence à la discrimination sexuelle) et traite également de l'égalité des chances. Il aurait aimé de meilleures définitions et aurait souhaité que le rapport fasse état de la richesse des

cultures des étudiants, des professeurs et des autres composantes de façon à ce que l'Université grandisse encore davantage. La proposition de renvoi constitue une invitation au comité à voir comment l'Université qui attire des personnes de toutes origines, peut bâtir sur ces ressources.

Mme Marie-Thérèse Chicha estime que les principes sous-jacents au rapport (page 17) devraient être adaptés au contexte de la Loi 143 qui est notamment plus large que l'embauche. C'est l'accès à l'égalité qui est en cause et non l'égalité des chances.

M. René Parenteau observe que le mot « culturel » est associé au terme « ethnique » et ce dernier terme n'est pas défini; il y a inégalité du traitement de l'interculturel. De façon à ce que l'on comprenne la portée de cette politique, il faut en définir certains termes. Il est ainsi favorable aux recommandations 7 et 15, mais souhaiterait voir comment elles seront mises en application.

M. Daniel Weinstock comprend que l'utilisation du terme « interculturel » s'explique par le fait qu'il est d'usage courant dans les milieux gouvernementaux. À son avis, définir trop précisément les termes, comme on le demande, nierait la fluidité des phénomènes à capter. Dans les universités anglo-américaines, on inclut dans le phénomène, la culture basée sur l'orientation sexuelle, sur des handicaps, ce qui n'était pas prévisible au départ. Par ailleurs, il se dit gêné par le fait que l'on veuille limiter le mandat du comité permanent au respect des recommandations énoncées. Il termine en souhaitant que dans sa réflexion, le comité prenne en compte la notion de fluidité de l'interculturel et fasse en sorte que le mandat confié au comité permanent réponde à l'évolution du débat et la permette.

Mme Nicole Cardinal prend bonne note des commentaires exprimés et indique que le comité déposera un rapport révisé à la séance de l'Assemblée du 4 février prochain.

AU-431-8

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-431-8

La séance est levée à 11 heures 30.

Adopté le 4 février 2002, délibération AU-432-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance